

ECRIT 1 : ITEM 1

LA LEÇON D'EPS ET L'ACTIVITE DE L'ELEVE

SOMMAIRE

1. ACCROCHES POSSIBLES
2. DEFINITIONS DES TERMES
3. ENJEUX DU SUJET
4. RAPPORT DE JURY
5. PERIODE 1 : DE 1967 A 1983
6. PERIODE 2 : DE 1983 A 2005
7. PERIODE 3 : DE 2005 A NOS JOURS
8. FICHE SYNTHESE DE L'ITEM

J Marsenach, *Les pratiques des enseignants d'EPS dans les collèges*, Revue française de pédagogie N°89, 1989

J Marsenach, *Evolution des séances d'EPS de 1965 à nos jours : quelques tendances*, Revue Contrepied N°17, novembre 2005

1. DES ACCROCHES POSSIBLES :

A partir du rôle de l'enseignant au sein de la leçon...

Georges Vigarello, *Le corps redressé*, 1978 : « Les instructions délimitent la place de l'enseignant ainsi que la technique de ses corrections. Il faut que ses ordres, les indications et images qui les accompagnent, la standardisation des positions et des mouvements qu'il prescrit, aient une concision telle que sa voix suffise prioritairement aux rectifications posturales. L'exercice et la relation pédagogique où il s'inscrit, marquent clairement une phase nouvelle au sein d'une évolution... sans que le « maître » ait à bouger ou presque, évitant toute espèce de geste en dehors des mouvements démontrés, il doit parvenir à régler et délimiter les espaces respectifs. Il se fait le porteur d'un ordre quasiment administratif qui enserme chaque élève dans des données spatiales et temporelles mesurées.

Et plus la voix a valeur rectificative, plus cet ordre doit être développé et précis. Plus le maître évite d'intervenir trop directement et physiquement, plus un système de repérages formels doit le suppléer, délimitant encore davantage les positions et les déplacements. »

Georges Vigarello interroge ici l'étayage que l'enseignant doit mettre en place au sein de la leçon pour favoriser l'activité de ses élèves...

A partir de ce que doit être la leçon...

Laurent Léon, ENI Versailles, 1950 : « La valeur d'une leçon se mesure à la fin au sourire des élèves et au buvard nécessaire à éponger la sueur ».

Si la « quantité de sueur » semble être l'un des critères de réussite d'une leçon d'EPS au milieu du 20^{ème} siècle, quels sont les critères qui permettent de mesurer l'activité des élèves au sein des leçons d'EPS en 2024 ?

A partir des contenus de la leçon...

Jacques Ulmann, *De la gymnastique aux sports modernes*, 1988 : « La guerre s'est donc installée entre le sport et l'EP. Il ne s'agit de rien moins que du sort de l'EP à laquelle le sport prétend logique et inévitable de se substituer ».

Jacques Ulmann illustre l'évolution des contenus de la leçon d'EPS dans les années 1960. En effet, d'une leçon qui ne suit pas une méthode mais qui comprend des séquences de différentes méthodes dans les années 1950, l'activité des élèves en EPS va être transformée dans les années 1960 par des réformes successives.

A partir de la différence entre leçon réelle et leçon formelle...

« Le mythe est celui de la correspondance, terme à terme, entre un texte et une pratique pédagogique. L'EP est censée refléter, au niveau pratique, toutes les déterminations essentielles des TO. Une telle conformité des pratiques pédagogiques, si elle est souhaitée par les auteurs des textes, demeure cependant plus au niveau de l'optatif que de l'envisageable » **M.Herr**, (« *Les textes officiels et l'histoire* », AFRAPS, 1995)

A partir du rôle général de l'école...

F Dubet et **D Martulecci** (*A l'école, sociologie de l'expérience scolaire*, 1996) dénombrent trois fonctions essentielles de l'école : la distribution (l'école attribue des qualifications possédant une utilité sociale en sélectionnant, hiérarchisant, orientant), éducative (formation d'un individu, transmission de savoirs) et la socialisation (produire un individu adapté à la société). Comment la leçon d'EPS a-t-elle répondu à ces 3 fonctions essentielles à travers la mise en activité de l'élève ?

2. QUELQUES DEFINITIONS UTILES :

LA LEÇON

- Dictionnaire Robert
 - Ce que l'élève doit apprendre.
 - Enseignement donné par un professeur à une classe.
 - Conseils, règles de conduites données à quelqu'un.
 - Enseignement, morale à tirer de quelque chose.

- **P Seners**, *La leçon d'EPS*, 1993

Chaque leçon se situe dans un ensemble, dans un système constitué dans sa phase ultime par le cycle de l'activité concernée. M. Piéron (1992) distingue 3 phases dans la programmation de l'enseignement des activités physiques :

- Le long terme : la programmation annuelle
- Le moyen terme : les cycles d'enseignement
- Le court terme : la leçon proprement dite

La leçon d'EPS est donc « la concrétisation de l'enseignement ».

Elle n'est qu'un élément de ce système qui tient compte de ce qui l'entoure.

Les déterminants d'une leçon sont multiples, les objectifs variés et les situations didactiques envisagées sont particulières à chaque cas. Toutes ces conditions font que la leçon est unique. Elle est toujours personnalisée, adaptée à un contexte précis. La notion de « leçon standard » est une utopie quant à ses contenus.

« La leçon d'EPS a une spécificité dans le monde scolaire, elle est la seule à susciter principalement des productions motrices ».

- **Rapport de jury AIEPS 2007 :**

La leçon est une « unité dans la progression pédagogique d'une matière donnée, mais aussi l'activité scolaire essentielle de l'élève ».

On peut signaler que la terminologie employée dans les textes officiels apporte des indications utiles sur les formes prises par la leçon (*Leçon et méthodes ... séance et exercices sportifs ... leçon et situations pédagogiques*). On constate alors que la leçon change non seulement dans ses contenus, ses horaires mais également dans le degré d'importance qui lui est conféré et dans les missions qui lui sont attribuées au sein du système scolaire.

Le terme de leçon est ainsi utilisé jusque dans les textes des années 1960, moment où on lui préfère le terme de séance (« animer une séance » ... « séance de plein air »), qui s'estompe au profit de la notion de « cycle », avant que le concept de leçon ne retrouve brusquement de l'importance dans les années 1980, notamment par le biais des épreuves du concours de l'agrégation puis au moment de la réflexion sur les chantiers programmes.

La leçon est dès lors présentée comme : « le moment majeur des interactions enseignants /enseignés » (**M Delaunay et C Pineau**, « *Un programme, la leçon, le cycle en EPS* », *Revue EPS N° 217*, 1989)

La leçon d'EPS apparaît donc comme étant plurielle : celle des textes, celle des théoriciens, celle des enseignants.

- **Distinction de vocabulaire sur la période avant 1967 :**

La leçon et la séance constituent 2 temps pédagogiques bien distincts, contrairement à la période suivante où l'on va parler indistinctement de leçon ou de séance.

- La leçon représente « ce que donne l'enseignant à l'élève, et correspond à une unité de matière » (**G.Mialaret**, *Les sciences de l'Education*, 1991). Autrement dit la leçon est un temps d'enseignement et de transmission du savoir
- La séance est le temps passé à une activité ininterrompue, à un travail avec d'autres personnes. Autrement dit la séance valorise l'activité déployée par l'élève et se révèle être d'abord et avant tout un temps d'animation moins autoritaire.

⇒ La période IO de 45 – IO de 67 va donc se caractériser par une présence dominante de la leçon par rapport à la séance, et du maître par rapport à l'élève

□ **La leçon selon R Mérand :**

« *Que devient la leçon d'EP ?*, *Revue EPS n°90*, janvier 1968 : les composantes de la leçon sont « les élèves, les maîtres, la matière et la manière ».

Revue EPS n° 133, 1974 : c'est une unité de temps, dans un espace institutionnalisé et concret. La leçon doit avoir une cohérence avec l'ensemble des autres séances du cycle.

Aujourd'hui, la leçon représente une unité d'apprentissage(s), constitutive du développement d'une compétence visée sur l'ensemble d'une séquence, d'une année, du parcours de formation de l'élève.

□ **J Marsenach**, *Evolution des séances d'EPS de 1965 à nos jours : quelques tendances*, *Revue Contrepied N°17*, novembre 2005 :

« L'EPS de demain ce n'est pas la CP5, les activités d'entretien ou quoi que soit de ce genre. L'EPS de demain c'est comment les enseignants d'aujourd'hui inventent des solutions pour faire apprendre tous les élèves, comment ils s'organisent et comment ils organisent l'apprentissage des objets culturels que sont les APSA, pour une appropriation critique, c'est-à-dire l'émancipation, de tous. »

« Le changement des pratiques enseignantes est un lent processus d'innovations, de routines, de tâtonnements »

L'ACTIVITE DES ELEVES

□ **N Sembel**, *Le travail scolaire*, 2003

Le travail scolaire « recouvre tout ce que les élèves produisent et peuvent produire comme réflexion intellectuelle à partir de l'école ». La réussite devient alors l'indicateur principal d'efficacité. Le travail scolaire ne peut émerger qu'à l'issue de la rencontre entre l'enseignant, l'élève, le savoir et l'institution scolaire.

□ **Steve Hughes**, Docteur en neuropsychologie pédiatrique, conférence de 2015 à Genève :

L'activité de l'élève s'entend, au sens pédagogique, où l'apprenant est intellectuellement actif dans la construction de son savoir.

Pour que l'activité débouche sur un apprentissage, il est indispensable que l'élève manipule, exécute, expérimente, mais également que l'activité soit proposée à l'intérieur de la ZPD (Vygostky : Limite de ce que l'enfant est en mesure d'apprendre par lui-même. Les activités d'apprentissage situées dans le voisinage de cette limite seront perçues comme des défis engageants, comme toute activité accessible même si elles requièrent une aide. Au-delà, le défi est trop grand, l'apprenant risque de se décourager, de ne pas s'engager dans l'activité, ou de l'abandonner)

□ **JM Barbier et M Durand**, *L'activité : un objet intégrateur pour les sciences sociales ?*, 2003 :

« L'activité constitue une entrée privilégiée pour la construction progressive d'une (ou de plusieurs) culture(s) de pensée transversale(s) à plusieurs disciplines et champ de pratiques »

□ **Définition personnelle à partir de ressources sur Eduscol :**

L'activité des élèves, c'est les engager dans une activité intellectuelle ou motrice, porteuse d'enjeux cognitifs ou moteurs et ayant pour objectif l'acquisition de connaissances ou de savoir-faire, définis au préalable par l'enseignant et évaluables a posteriori. Cet objectif doit être explicite pour les élèves au début, au cours ou à l'issue de la séquence. De ce point de vue, la mise en activité n'est pas une simple « mise en mouvement » des élèves.

Etudier l'activité des élèves, c'est donc étudier :

- les interactions entre élèves et voir comment celles-ci participent au processus de construction-appropriation des savoirs.

- la quantité et la qualité de la pratique des élèves

3. ENJEUX DU SUJET :

Quels analyseurs pour la leçon d'EPS et l'activité de l'élève :



Les facteurs qui impactent la leçon :



Questionnement :

- Dans quelle mesure l'évolution de la structure de la leçon d'EPS a-t-elle permis de faire évoluer l'activité des élèves ?
- Comment les pratiques sportives ont-elles intégré les contenus de la leçon d'EPS depuis 1967 ?
- L'activité de l'élève proposée dans le cadre de la leçon d'EPS depuis 1967 a-t-elle toujours participé à son développement et à celui de sa santé ?
- En quoi la relation pédagogique entretenue entre le professeur d'EPS et les élèves depuis 1967 a-t-elle impacté leur activité ?
- L'activité de l'élève proposée dans le cadre de la leçon d'EPS depuis 1967 a-t-elle permis de répondre aux différentes modalités d'évaluation mises en œuvre à l'école ?

ALERTE SPOILER – L'INTERVENTION, EN RESUME ...

	LA SEANCE DE SPORT	LA LEÇON D'APSA	LA LEÇON D'EPS
CE QUE L'ÉLEVE APPREND	Un geste technique	Une performance	Une procédure
L'ACTIVITE DE L'ÉLEVE	Répète, s'entraîne	Réalise, découvre	Prend des initiatives, gère ses apprentissages
LE ROLE DE L'ENSEIGNANT	Démontre	Motive	Conçoit une démarche

1

...

2

...

3

...

Let's take a deep breath

And...

GO !!

PARTIE 1 : 1967 – 1983 : DES LEÇONS D'EPS QUI ORGANISENT L'ACTIVITE SPORTIVE DES ELEVES, OU LE PASSAGE D'UNE ACTIVITE PROPOSEE A L'ELEVE A UNE ACTIVITE INTEGRANT L'ELEVE

Contextualisation

Les 30 glorieuses (J Fourastié, 1979) : période de forte croissance économique et augmentation du niveau de vie, progrès techniques. Elan progressiste accompagné d'une politique élitiste avec la mise en place d'une « pyramide coubertinienne » justifiant le développement du sport à des fins de rayonnement international (P Arnaud, *De la démocratisation à l'intégration : Le sport au service de la cohésion sociale sous la Vème République*, in Tétart, *Histoire du sport en France. De la Libération à nos jours*, 2007)

Les réformes éducatives visent également le recrutement « élargi des élites en captant tous les bons élèves » (C Lelièvre, *Histoire des institutions scolaires*, 1990).

Les conditions matérielles se développent avec la construction d'un collège par jour (A Prost, *Education, société et politiques*, 1997 : « 2354 collèges sont construits entre 1965 et 1975, soit un par jour ouvrable pendant 10 ans ! »)

Les installations sportives : les lois programmes de 1961, 1965 et 1970 dotent la France d'équipements sportifs neufs (exemple à Corbeil Essonne). C'est « l'âge d'or des équipements sportifs » (B Michon et B Caritey, *Histoire orale d'une profession, Revue Spirales N°13-14*, 1998). Dans chaque CES construit, un gymnase est créé à proximité.

Toutefois, les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (*La reproduction*, 1970) montrent que l'école transmet des savoirs, mais renforce la reproduction de l'ordre entre les classes sociales.

Christian Baudelot et Roger Establet (*L'école capitaliste en France*, 1971) dénoncent une institution qui divise en fonction des origines sociales. Les filières forment d'un côté les cadres dont le marché a besoin, et d'un autre les personnels voués aux tâches d'exécution.

La réforme de René Haby du 11/07/1975 veut redéfinir les missions de l'école, à cause des difficultés rencontrées face à la massification (baby-boom et augmentation du nombre de redoublements). Cette loi définit la création du collège unique par la fusion CES/CEG, des options à partir de la 4ème (pour prendre en compte les différences des élèves), et un programme unique pour le 1er cycle.

Le rôle du collège n'est plus seulement de trier les élèves, mais de les doter d'un bagage culturel permettant d'entrevoir des études dans le 2nd cycle. Et, à la sortie du collège, tous les élèves font l'objet d'une décision d'orientation vers les lycées traditionnels ou d'enseignement professionnel.

→ Cette réforme démocratique ne prend cependant pas véritablement en compte l'hétérogénéité des élèves en sixième et ne met en place aucun moyen susceptible d'y remédier. Il n'est en effet pas possible de s'adresser à la masse de la nation tout en conservant la même démarche élitiste.

« Le collège unique n'est pas l'instrument d'une démocratisation, mais un filtre efficace qui réserve en fait aux élèves originaires des milieux sociaux favorisés une place privilégiée dans les filières les plus prestigieuses du système scolaire » Antoine Prost, *Education, société et politiques*, 1997

La fin des années 1970 est marquée par les chocs pétroliers, le ministère n'investit donc pas dans le recrutement des enseignants, voire même propose 0 poste au CAPEPS en 1978.

Les textes officiels

IO 1967

Ce texte prend donc place au sein d'une société tournée vers le progrès, la compétitivité, le dépassement de soi et où la demande de sport s'accroît. Les pratiques sportives sont pleinement considérées comme élément de culture et de loisir (JP Clément, *Les mutations de la société française et l'évolution du sport de 1945 à nos jours*, in Arnaud, Clément & Herr, *EP et sport en France (1920-1980)*, AFRAPS, 1989). Les IO de 1967 font le lien

avec la société puisqu'il est inscrit que « *le sport se pratique selon des règles et engendre des comportements qui se réfèrent aux valeurs couramment admises dans la société* ».

« *L'éducation physique et sportive agit donc sur l'individu conçu dans sa totalité, et contribue à la formation de sa personnalité en l'aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement* ».

« *Le sport doit, dans la majorité des cas, tenir la plus grande place* ».

Classement des APS selon les effets recherchés (3 titres) :

- Maîtrise du milieu : *goût de l'effort, l'aptitude au dépassement de soi, l'ambition de s'imposer dans le cadre de sa vie active*
- Maîtrise du corps : *aider à créer leurs propres gestes selon le style qui convient à leur personnalité, en fonction de leurs goûts (aisance du geste)*
- Amélioration des qualités psychologiques et des rapports avec autrui : *sport de combats, sports collectifs. « Dans cet ensemble, la place des activités sportives est prépondérante, la compétition constituant, dans la majorité des cas, une excellente motivation et le meilleur moyen de contrôler les résultats obtenus »*

« *L'EP doit par ailleurs, se faire l'écho, sur le plan éducatif, de l'importance croissante du sport comme fait de civilisation... le sport se prête merveilleusement à l'éducation des jeunes La totalité des élèves aptes doit être intéressée à la compétition sportive.* »

Les APS deviennent « le moyen » au cœur des leçons d'EPS.

Les contenus sont formalisés en fonction de l'APS et du niveau de classe. La démarche s'organise ainsi :

- Fixation d'objectifs techniques pour chaque niveau de classe
 - Recherche de la forme adaptée du geste
 - Utilisation de ces gestes en compétition. Différents modèles émergent allant de démarches technicistes à des démarches plus constructivistes, les premières étant majoritaires.
- ⇒ Les IO 1967 sont plutôt autoritaires, directives pour concevoir les leçons : elles sécurisent les enseignants, qui ne choisissent ni les objectifs, ni les moyens, ni les modalités de contrôle.

Instructions officielles et programmation du 19 octobre 1967

MINISTRE DE LA SANTÉ ET DU SPORTS / MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Commission pédagogique nationale chargée de l'étude des Programmes d'éducation physique et Sportive

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ

Circulaire du 19 octobre 1967
Ed. Nat. A. Fayetfle
Jeun. Sp. F.Mssofle 35.48

Instructions aux professeurs et maîtres d'EPS

Place de l'EPS dans l'Ed. générale (7p)

1. Classement des APS selon finalités :

- maîtrise du milieu
- maîtrise du corps
- améliorer qualités psychologiques

2. Rôle du prof. à l'égard des APS

3. Org. pratique de l'action éducative

1^{re} phase : (3p)
combinaison des objectifs et moyens

- effet dominant
- effet important
- effet accessoire

3 niveaux :
6^e/5^e, 4^e/3^e/2^{me}, 1^{re}/Term

2^e phase (3p) répartition des séances (4p)
programmation 6/5, 4/3/2, 1^{re}/Term

3^e phase programme des activités (13p)
intentions éducatives (16p)

4^e phase organisation de l'enseignement (4p)

Tableau des intentions éducatives sur les 9 groupes d'activité

- adaptation à l'effort au milieu physique
- résistance à la fatigue
- prise conscience du corps
- rapport temps/espace
- souplesse articulaire
- rendement musculaire
- maîtrise et efficacité
- émotivité, création, volonté
- initiative, responsabilité
- expr. corporelle, esthétique

NIVEAU		6 ^e / 5 ^e			4 ^e / 3 ^e / 2 ^{me}			1 ^{re} / Term		
ACTIVITÉ	INTENTION	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^{me}	1 ^{re}	Term	6 ^e	5 ^e
1. Adaptation à l'effort au milieu physique	• adaptation à l'effort au milieu physique	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	• résistance à la fatigue	●	●	●	●	●	●	●	●	●
2. Prise conscience du corps	• prise conscience du corps	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	• rapport temps/espace	●	●	●	●	●	●	●	●	●
3. Souplesse articulaire	• souplesse articulaire	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	• rendement musculaire	●	●	●	●	●	●	●	●	●
4. Maîtrise et efficacité	• maîtrise et efficacité	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	• émotivité, création, volonté	●	●	●	●	●	●	●	●	●
5. Initiative, responsabilité	• initiative, responsabilité	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	• expr. corporelle, esthétique	●	●	●	●	●	●	●	●	●

L'activité de l'élève est basée sur la répétition de gestes techniques : par exemple en athlétisme, il est préconisé l' « *apprentissage d'un nombre limité de gestes, en utilisant largement des formes attrayantes et compétitives, et de nombreuses répétitions* ». Cette technique doit se spécialiser au fur et à mesure de la

scolarisation. En 4^{ème} / 3^{ème}, les enseignants recherchent le « perfectionnement des gestes » et un « *travail technique approfondi* », la « *recherche de rendement* ».

Cette activité répétitive proposée aux élèves est soulignée par les enseignants dans leurs pratiques :

- **JP Audrin** (*Cahiers pédagogiques N°147*, 1976) : L'enseignant vise l'apprentissage de techniques sportives, la reproduction d'un modèle et d'un système.
- **R Cassignole** (*Revue EPS N°56*, 1961) : au volley-ball, le jeu apparaît après la résolution de problèmes techniques.

Les horaires sont conséquents et favorisent cette transmission : 5h obligatoires réparties en 2h ou 2 fois 1h par semaine + ½ journée (3h) de sport

En termes d'évaluations, les IO soulignent que « *La compétition constitue dans la majorité des cas, une excellente motivation et le meilleur moyen de contrôler les résultats obtenus* ».

Les tables J Letessier adoptées depuis le décret du 28/08/1959 renforcent ces contenus transmis dans le cadre de la leçon : l'évaluation sélective et chiffrée vise à situer un élève performant, normé avec des critères cotés : le décamètre et le chronomètre !

Cet outil (tables Letessier) « [devient l'outil de référence hégémonique en matière d'évaluation dans l'EPS des années 1960 et 1970](#) » (L Grün, *L'évaluation en EPS : entre légitimité disciplinaire et défis culturels (1959 – 2009)*, 2010).

Finalement, ces modalités d'organisation de la leçon, ces moyens d'évaluation coïncident avec la logique scolaire des années 1960 et 1970 : c'est une sélection par les aptitudes (alors que nous étions sur une sélection par le niveau social avant cette période) qui vise une orientation méritocratique.

M Attali et J Saint-Martin (*L'éducation physique de 1945 à nos jours, les étapes d'une démocratisation*, 4^{ème} édition, 2021) : « [L'EPS participe parfaitement au modèle de la gare de triage, véritable sélection déguisée que représente le système scolaire](#) ».

Toutefois, ces textes visent également la formation d'un individu complet et confèrent donc un rôle tout aussi éducatif à la discipline : « *L'EPS agit sur un individu conçu dans sa totalité* », « *Obtenir la participation active des élèves en les associant, non seulement comme chefs de classe, chefs de groupes, capitaines d'équipes, mais aussi comme arbitres* ».

L'autodiscipline y sera introduite de très bonne heure : l'arbitrage, les tâches matérielles, l'organisation même des rencontres seront, dans une large mesure, laissés à l'initiative des jeunes et contrôlés par l'éducateur. A l'AS, Le professeur anime, plus qu'il n'encadre, et fait largement appel à l'initiative des élèves.

Les sciences humaines modifient la place de l'élève. Les IO parlent de « *facteurs organiques, physiologiques, psychologiques et sociaux* ». L'enseignant ne fait plus seulement référence aux sciences de la vie (biologie, anatomie, physiologie, ...) mais aussi aux sciences humaines. Cette évolution amène une vision moniste puisque pour « *améliorer la nature de l'individu, elle s'adresse à la fois à son corps et à son esprit* ».

La prise en compte de l'élève en tant qu'individu amène l'EPS à se différencier d'un sport basé sur la pédagogie du modèle (D Gomet, *Les pratiques des enseignants d'éducation physique (1920-1980). Une facette peu connue de l'histoire de l'EPS*, in **Ottogalli-Mazzacavallo et Liotard**, *L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies 1881-2011*, AFRAPS, 2012)

M Baquet (*Education sportive initiation et entraînement*, 1947) appuie cette philosophie, en suggérant de « [se servir du sport et de la compétition pour éduquer tous les individus... Nous ne serons pas tous des champions, mais nous ferons tous de bons équipiers, c'est à dire de bons citoyens, courageux et dévoués](#) ».

Attention, ces IO visent à faire cohabiter 2 types de leçons différentes pour les garçons ou les filles : l'athlétisme est ainsi réservé aux « *filles ayant un intérêt ou des aptitudes certaines* ». Il faudra proposer aux « *autres* » (« *les plus nombreuses* ») une leçon qui réponde « *à leur goût de l'esthétique et de l'expression corporelle* ».

Circulaire du 09/09/1971

Baisse horaires EPS (3h en collège / 2h en lycée)

Circulaire du 1er juillet 1972 (par Comiti et Crespin)

Ils créent les CAS : envisagés comme un cordon ombilical entre les clubs et l'EPS scolaire. Cette structure doit orienter vers le sport les jeunes depuis l'école jusqu'aux clubs.

Cette politique bouleverse les représentations sociales : le prof de gym laisse la place au prof de sport.

Circulaire du 15 novembre 1973

Elle officialise la création des SSE, structures qui permettent la pratique sportive de HN avec des conditions de scolarisation normales.

CAS et SES renforcent l'idée que l'EPS est entièrement à part dans l'institution scolaire : existe-t-il des options visant à former les futurs prix Nobel en mathématiques ?

Loi Mazeaud du 29/10/1975

Loi Mazeaud sur le développement de l'EPS et du sport (l'Etat est responsable de l'enseignement de l'EPS, les APS font partie intégrante de l'éducation)

24/03/1977 : Création des SAS

Plan Soisson du 31/08/1978

L'enseignement de l'EPS est abaissé de 2h/semaine

La formation des enseignants

Les épreuves au concours de recrutement laissent une grande place aux techniques sportives : « Entre 1945 et 1966, la référence techno centrée des interrogateurs au CAPEPS tient une place majoritaire. De la même manière une grande importance est donnée à la connaissance des règlements sportifs » (*Profils de professionnalité recherchés* in *L'identité de l'EP scolaire au 20^{ème} siècle*, JP Clément et M Herr, 1993).

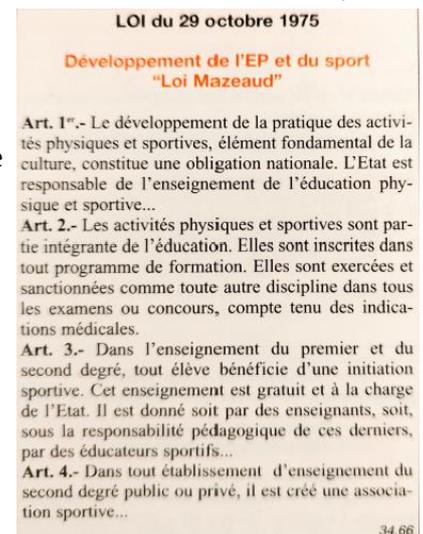
Parallèlement le contexte politique favorise la confusion entre EPS et sport (création des CAS puis des SAS...) Toutefois, l'épreuve d'oral 1 au CAPEPS en 1971, remplace l'épreuve de prise en charge d'une classe avec des véritables élèves : il faut être davantage cohérent par rapport à un dossier, des intentions données en lien avec l'école.

La formation est dispensée pour une partie des enseignants dans les ENSEPS depuis le 05/06/1969 jusqu'en 1975 : le concours d'entrée valorise les performances sportives, mais la formation porte de plus en plus sur l'éducation de l'élève par le sport, avec des intentions éducatives claires (durée des cycles, objectifs fixés...). D'autres structures assurent la formation des personnels : UEREPS (ex-IREPS), CREPS et INS.

Laurent Haure Placé, *Quelques réflexions sur les cadres de l'éducation physique et du sport, Cahiers scientifiques d'EP*, juin 1967 : il faut à la fin des années 1960 en finir avec « une formation en miette », car « l'existence de 3 structures de formation (IREP, ENEPS, CREPS), leur hétérogénéité de recrutement (...) montrent bien combien la formation en EPS est au carrefour de modèles différents (médical, pédagogique et sportif) », Dorville, *Le concours de recrutement comme révélateur de l'identité de l'EPS*, AFRAPS, 1993

A la suppression des ENSEPS, la décentralisation de la formation initiale dans les UEREPS et le développement de la formation continue (auto-gérée) ont contribué à libérer les initiatives.

La loi Mazeaud du 29/10/1975 crée les STAPS permet un cursus unique de formation initiale, plutôt que la multiplicité des formations (INS, CREPS, ENSEP).



La création des STAPS donne une image rénovée de l'enseignement de l'EPS car il faut désormais une licence pour obtenir le CAPEPS, mais les anciennes représentations demeurent :

« L'entraîneur sur le terrain est chez lui, l'enseignant d'EPS dans l'école est chez les autres » (A Rauch, 1975).

La force de la formation continue qui nourrit les « entraîneurs pédago ». Les FPC sont créées en 1972, et sont gérées au départ par des entraîneurs nationaux (T Terret, *L'EPS et la FPC entre autorité et innovation*, in T Terret, *Education physique, sport et loisir 1970-2000*, 2000)

⇒ Au regard de la multiplicité des formations, il existe donc « des leçons d'EPS », au même titre qu'il existe « *des mondes enseignants* » (Géraldine Farge, 2017). L'institutionnalisation de la formation continue au cours des années 1970 permet de dessiner une unité professionnelle se révélant toutefois fragile.

Les pratiques de terrain

→ Les pratiques dominantes : l'entraîneur humaniste (Tirman, *Revue EPS N°72*, 1964). Il veut former un individu sur les plans physique, psycho-moteur, psychologique. Il choisit des supports sportifs mais plus variés (*gymnastique, athlétisme, plusieurs sports collectifs petit terrain, lutte, TT...*). Il veut adapter la pratique physique à l'enfant (prise en compte de la mixité, des groupes de niveau). Il commence à mettre en place des grilles de niveaux pour créer des groupes d'enfants. Il réfléchit à la classification des APSA (*quelle APSA pour quels objectifs choisis ?*).

→ Les pratiques innovantes : l'entraîneur pédagogue (J de Rette, *Les Républiques des sports, Revue EPS N°98*, 1965), notamment développées dans les stages de formation continue (stages M Baquet, stages de l'amicale des anciens de l'ENSEP...). Au cours de ces stages, les participants s'accordent pour tenter dans leur classe de reconstituer l'organisation sportive (répartir les élèves en 2 clubs), de regrouper la pratique d'un même sport dans un cycle en alternant phases d'entraînement puis de matchs, puis de situer le niveau des acquis des élèves par l'observation du rapport de forces au cours des matches.

Les Républiques des sports visent à reproduire la structure fédérale dans chaque classe (président, vice-président, secrétaire...) pour assurer l'éducation sociale et civique du jeune citoyen. Ces activités sportives scolaires peuvent ensuite se prolonger dans les clubs de la ville, en favorisant, comme à Calais, des accès gratuits à des stages encadrés par des animateurs de clubs.

Le lycée de Corbeil (*Revue EPS N°75*) vise l'organisation d'une EPS multi-activités complète et cohérente, en prenant en compte les élèves les moins forts. Les cycles d'APEX vont être généralisés à partir de 1975 (*Revue EPS N°137*). Des formes de confrontation ne reposant pas sur l'opposition sont recherchées.

L'EPS au lycée de Sarcelles (*Revue EPS N°157*) proposera des leçons qui combinent 3 types d'activité : activités ludiques (patins à roulette, FB, multi ballons), de découverte (CO, cyclo-tourisme), activités fondamentales de formation (EP généralisée).

⇒ Ce type d'enseignant adopte une pédagogie non directive, les enfants sont acteurs et prennent des responsabilités. C'est l'image du prof « post-1968 ».

Les initiatives dans la décennie 1970-1980 visent à faire converger éducation sportive et éducation corporelle.

R Delaubert, *Revue EPS N°90*, 1968 : « Considérer le sport comme un moyen privilégié mais non exclusif de l'éducation des jeunes en justifiant cette place par une analyse précise des rapports entre pratique sportive pédagogiquement organisée et les progrès du développement organique et moteur de l'enfant et de l'adolescent ».

J Marsenach, *Evolution des séances d'EPS de 1965 à nos jours : quelques tendances, Revue Contrepied N°17*, novembre 2005

Témoignage de Mado Portes

« L'inspection suivante en 1967 porte sur une « séance d'initiation au Basket » comprenant « un échauffement, un apprentissage technique et un match ».

A partir de cette époque j'ai travaillé par cycle de 6/8 séances successives dans la même APS, renouvelables sur deux ans au moins. Ma connaissance des APS me permettait de « tenir la distance ».

Ma méthode d'enseignement était celle reconnue alors comme « efficace » : transmission d'un modèle d'effectuation par démonstration, imitation, correction des réalisations des élèves pour les rapprocher du modèle. Il m'arrivait fréquemment de « jouer » avec les élèves. Compétitions, performances tenaient une grande place dans les séances. Néanmoins chaque élève pouvait progresser à son rythme (groupes de niveaux), et dans la notation, le travail et les progrès étaient valorisés. »

J Marsenach, « Les professeurs, des enseignants d'EPS: tradition et/ou innovation? » - Thèse de 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université René Descartes Paris V, 1982

« Durant les années 70, la démarche reste technocentrée, la référence reste le haut-niveau ».

Il faut attendre 1979 pour voir une réelle prise de distance avec les pratiques sportives en EPS sur le terrain. Certaines activités, parmi lesquelles les APPN, sont délaissées par les enseignants d'EPS au profit d'activités plus classiques telles que l'athlétisme, la gymnastique, la natation...

En fin de période, un nouveau type d'enseignant va s'inscrire dans les pratiques innovantes : le pédagogue par objectifs (**M Boyer et J Eisenbeis**, Programmation et enseignement, réflexion sur la pédagogie par objectif, Revue EPS N°165, 1980). Ce profil émerge grâce notamment au début de la mise en place de la formation continue et aux réflexions professionnelles pour développer la didactique de l'EPS. L'enjeu est de lutter contre l'échec scolaire grandissant, et se préserver des menaces d'éviction du SE.

Cette pédagogie ancre l'idée que les APS ne sont pas à elles seules porteuses d'objectifs (ex : sports collectifs et socialisation). L'utilisation de la PPO a élargi les visées disciplinaires par la recherche de convergences entre les disciplines.

L'enseignant souhaite ainsi élargir les APSA support (*gymnastique, natation, sport collectif, athlétisme, hockey, CO, TT*). Il s'autorise la transformation de l'APSA pour la rendre plus accessible aux élèves (exemple : *Le VB rebond*, Revue EPS N°166, 1980). Il donne du temps pour que les élèves verbalisent et réfléchissent.

Georges Vigarello, Revue Esprit N°5, 1975 : « Il s'agit de prospecter la richesse des pratiques corporelles, leur sens et leur place dans une école qui doit changer. Ce qui nous paraît important, c'est qu'à côté du sport naissent des activités qu'il aurait tendance à occulter alors qu'elles sont porteuses de perspectives novatrices ».

Ces acteurs de l'EPS revendiquent une centration sur « l'appropriation, et non plus sur la transmission, par un élève en activité, des savoirs sportifs... », **Marcel Berge**, L'EPS face au sport, 15 acteurs témoignent, Centre EPS et Société, 1999

« Nous recherchons des situations pédagogiques où l'enfant pourra inventer ses propres réponses et déployer une activité véritable », **Claude Vasseur**, Athlétisme, Mémento FSGT, 1974

Cette démarche nouvelle est issue de l'évolution des courants scientifiques, et porte sur l'activité de l'enfant en la prenant comme point de départ (Goirand et al., 2004).

La liaison est forte entre l'objectif et le contenu proposé dans la leçon. Les évaluations sont réfléchies avec des critères de réussite. Les projets EPS se constituent dans les établissements en proposant des programmations répondant aux objectifs fixés.

L'ouvrage de l'amicale de l'ENSEP, intitulé L'activité physique de l'enfant (1977) insiste sur l'importance d'une telle démarche et sur le caractère inadéquat des propositions fédérales : « Poser le problème des progrès de l'enfant à partir d'exercices-clés est un non-sens. Il est préférable de fonder la démarche pédagogique sur l'activité de l'enfant ».

Limites :

« Cependant, même si un frémissement se fait jour, les pratiques dominantes ne mettent toujours pas l'enfant au centre des réflexions », **Anne Roger et Pierre Bavazzano**, Des activités athlétiques à l'école entre santé et performance, Revue Staps N°94 (2011)

En termes de contenus, les 3 activités « examens » (athlétisme, gymnastique, natation) ainsi que les sports collectifs, arrivent en tête des pratiques enseignées. Les installations sportives (les gymnases de type C construits dans les années 1970) favorisent les disciplines olympiques, mais ne permettent pas la pratique de certaines APS (exemple : pas de tracé des terrains de badminton, pas de murs d'escalade)

SYNTHESE DE LA PARTIE 1 :

Dans un contexte sociétale qualifié de prestigieux et progressiste, nous venons de montrer que la leçon d'EPS s'assure de faire le lien entre les missions allouées à l'école et la société.

Dans les textes comme dans les pratiques, la leçon d'EPS prend la forme d'une séance de sport, renforcée en cela par des formations initiales ou et des statuts enseignants multiples. Les contenus varient selon la place dans le cycle (entraînement, compétition, évaluation).

L'activité de l'élève se résume à de nombreuses répétitions de gestes techniques, à un entraînement en vue d'être performant.

La prise en compte progressive des sciences humaines dans les formations initiales et continues va faire tendre la leçon vers davantage de responsabilités dévolues à l'élève.

Tout doit être fait, au sein de la leçon, pour passer d'une pratique proposée aux enfants à une activité intégrant l'enfant, « d'un sport pour l'enfant à un sport de l'enfant ». L'enseignant va se centrer davantage sur les apprentissages des élèves dans la perspective d'une pédagogie par objectifs.

En termes d'espace, nous passons d'une classe structurée en vagues et colonnes à des terrains sportifs balisés, découpés, colorés.

D'après J Marsenach (*Revue Contrepieds N°17*, 2005), l'importance est désormais accordée aux progrès accomplis au cours d'un ensemble de leçons (notion de cycle d'apprentissage).

La leçon devient donc une conséquence de l'observation des élèves, basculant de l'application de méthodes à l'implication des élèves. En effet, « [Le regard se détache du mouvement pour se centrer sur l'être qui se meut... on commence à s'intéresser moins à l'exercice qu'à celui qui exerce](#) » (P.Parlebas, *L'EP en miettes, Revue EPS N° 85, 86, 87*, 1967).

Toutefois, même en fin de période, certaines pratiques proposées renforcent les difficultés des élèves, et la problématique de l'échec scolaire grandissant.

PARTIE 2 : 1981 – 2005 : DES LEÇONS D'EPS QUI S'APPUIENT SUR L'ACTIVITE DES ELEVES, OU COMMENT RENDRE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES

Contextualisation

Le collège accueille le plus grand nombre, mais produit aussi de plus en plus d'échecs. L'écart se creuse entre une société mobile, rebelle aux normes et idéologies, et une institution scolaire forte d'une tradition et d'un système de valeurs à l'origine de la République.

A l'école, volonté de mieux cerner les difficultés du système et lutter contre l'échec scolaire (commission Legrand pour les collèges, Prost pour les lycées et Jeantet pour les universités).

Plusieurs propositions : laisser une plus grande autonomie aux établissements, rénover les collèges, différencier la pédagogie, lutter contre l'échec scolaire.

1983 – 1985 : Commission verticale de réflexion sur les contenus

25/10/1985 : Circulaire JP Chevènement pour moderniser les contenus et les méthodes dans les collèges

1989 – 1993 : GTD 1 (A Hébrard et C Pineau)

1993 – 1998 : GTD 2 (A Hébrard et J Eisenbeis)

1999 - 2001 : GTD 3 (G Klein)

A Prost (*Eloge des pédagogues*, 1985) : « Les savoirs au bout du compte, ne se transmettent pas, ils se reconstruisent et chacun le fait pour son propre compte, à sa façon en suivant son propre rythme »

Loi d'orientation 1989

La diffusion d'un savoir standardisé et égalitaire étant la règle, la rupture se situe sur l'attention portée à l'élève, auquel le savoir doit être adapté. Une approche différenciée qui part de l'élève, de son individualité apparaît donc clairement dans le texte (**Brucy, Ropé**, *Suffit-il de scolariser ?*, 2000)

Citations clés :

« Les enseignements artistiques ainsi que l'EPS concourent directement à la formation de tous les élèves »

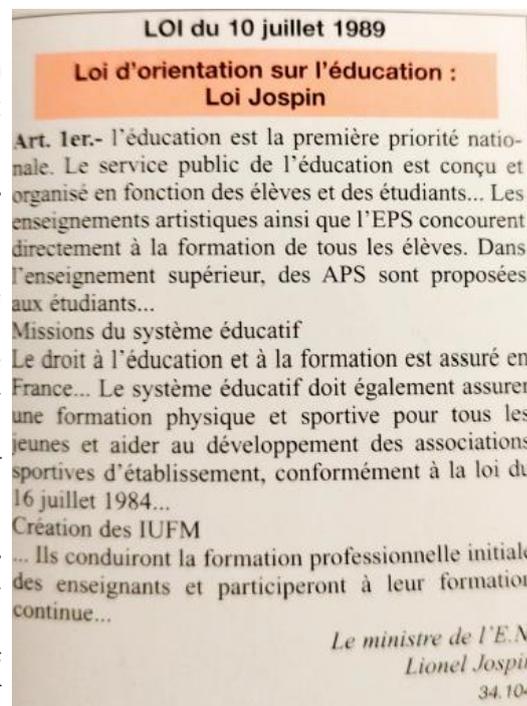
« La nation se fixe comme objectifs de conduire l'ensemble d'une classe d'âge au niveau du certificat d'aptitudes professionnelles ou du brevet d'études professionnelles, et 80% au niveau du baccalauréat ».

« C'est le rôle des enseignants que de définir avec le chef d'établissement, un projet pédagogique ».

« L'école a pour rôle fondamental la transmission des connaissances ».

« L'école a pour but de former des femmes et des hommes en mesure de conduire leur vie personnelle, civique et professionnelle en pleine responsabilité et capables d'adaptation, de créativité et de solidarité ».

« Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves : ils assurent leur suivi, aident à leur travail personnel, procèdent à leur évaluation ».



La Charte des programmes (20/02/1992) met en évidence l'articulation entre objectifs de connaissances et objectifs de socialisation, « si l'on ne veut pas que les apprentissages soient leur propre fin mais qu'ils débouchent sur un réinvestissement hors du monde scolaire pour permettre aux jeunes de construire leur vie personnelle, leur vie professionnelle et d'être des citoyens responsables ».

Elle définit la notion de programme : « outils qui traduisent en termes de contenus disciplinaires les objectifs généraux [...]. Il sert de référence nationale pour fonder dans chaque discipline le contrat d'enseignement ». Il énonce les contenus disciplinaires en termes de connaissances et de **compétences**.

En 1994, dans « le nouveau contrat pour l'école », François Bayrou recentre la réflexion sur la prise en charge de la diversité des élèves et la lutte contre les inégalités. L'EPS participe à ces objectifs et bénéficie d'une 4^{ème} heure en 6^{ème}.

L'univers sportif évolue considérablement, le sport de haut niveau et de loisir divergent totalement, le mythe de la pyramide « Coubertinienne » qui consistait à faire pratiquer la masse pour en sortir des élites est définitivement brisé. Des pratiques alternatives se développent telles que les activités de pleine nature, d'aventure et sports de rue, mais aussi des pratiques d'entretien du corps qui correspondent à un besoin grandissant de prendre soin de son corps.

Les enjeux de la société s'orientent vers la lutte contre le stress, la recherche du plaisir (**Aubert, L'individu hypermoderne**, 2004). Les pratiques évoluent en ce sens (500000 licenciés à la FFEPGV en 2002).

Les textes officiels

IO 1985/1986

« *L'Education Physique et Sportive, par l'appropriation de techniques corporelles aux exigences variées développe des habiletés* »

L'EPS favorise également la responsabilité, la solidarité, l'autonomie.

Le statut de l'évaluation évolue : les mots-clés de ces textes sont notamment la co-évaluation, l'auto-évaluation, l'auto-organisation... Ces concepts modifient le rôle de l'enseignant au sein de la leçon. L'élève doit en effet être associé à la compréhension de ses actions et à la construction de ses progrès. Il doit « *pouvoir comptabiliser les raisons de la réussite ou de l'échec* ».

L'évaluation vise à apprécier les conduites motrices (performance, niveau d'efficacité atteint) et les progrès réalisés, l'investissement, les connaissances acquises.

« *L'EPS apprend à mobiliser les moyens et ressources des élèves. L'EP développe des habiletés pouvant être réinvesties dans diverses activités* ».

Contenus :

- Classes de 6^{ème} et 5^{ème} : constituent une période favorable aux apprentissages moteurs. Faire utiliser des critères de réussite, mise en place de procédures d'auto-évaluation, privilégier les exercices de faible intensité mais de longue durée ou intenses mais brefs. La priorité est donnée à l'affinement du geste, à sa précision, au développement des habiletés.
- Classes de 4^{ème} et 3^{ème} : variété des activités réduite pour rechercher une stabilisation plus importante des apprentissages proposés, pour préparer les élèves au choix personnel d'activités qu'il privilégiera. Rechercher une attitude active des élèves (auto-évaluation, autonomie, pédagogie du contrat)

Au Collège, l'EPS permet d'aborder un grand nombre d'activités parmi les groupes suivants :

- Activités de pleine nature (ski, équitation, canoë-kayak...)
- Activités duelles (lutte, judo, tennis, escrime...)
- Gymnastique sportive, gymnastique rythmique sportive
- Danse, activités physiques d'expression
- Sports collectifs (football, handball, basketball, rugby, volley-ball ...)
- Athlétisme
- Natation sportive, sauvetage, natation synchronisée

Ainsi pour chaque élève, le progrès dans quatre activités de natures différentes peut être considéré comme le niveau minimum d'exigence.

⇒ Les IO de 1985 marquent une rupture avec le triptyque athlétisme / sports collectifs / gymnastique. Nous observons une diversification des pratiques, ainsi que des motifs de pratique (**Y Travaillot, La forme, la transgression et l'aventure : nouvelles pratiques, nouveaux horizons**, in **Terret, EP, sport et loisir (1970-2000)**, AFRAPS, 2000).

⇒ Toutefois, JL Martin considère ces programmes comme des « coquilles vides », puisque aucun contenu précis n'est indiqué dans aucun groupement (JL Martin, *Histoire de l'EP sous la 5^{ème} République, La terre promise*, 2004).

De plus, ces programmes étant peu contraignants, l'athlétisme conserve une place de choix dans les programmations des établissements malgré l'existence de 7 groupements d'activités physiques et sportives. Cette place privilégiée est renforcée par les textes de 1984 relatifs aux examens où l'athlétisme fait toujours partie des épreuves obligatoires (avec la natation et la gymnastique). Les conditions de pratique et les modalités d'évaluation au baccalauréat font que les activités athlétiques sont donc massivement enseignées.

Programmes 1996/1997/1998

« L'EPS vise chez tous les élèves : Le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices ; L'acquisition, par la pratique, des compétences et connaissances relatives aux activités physiques, sportives et artistiques (...). Ainsi, l'EPS contribue au développement de la personne. Plus largement (...) l'EPS participe de façon spécifique à l'éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité et à l'autonomie. En offrant des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, notamment dans le rapport à la règle, l'EPS contribue à l'éducation à la citoyenneté. »

D'autres finalités sont listées : autonomie, éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité.

Spécificités des élèves de 6^{ème} : désir d'agir en vue d'un résultat immédiat, jouer avec les autres, besoin de la règle, émotions favorables à la motivation et au progrès.

Spécificités des élèves de 5^{ème} et 4^{ème} : classes sensibles, turbulences de l'adolescence, décalages de mobiles selon âge et sexe.

La mixité est encouragée mais ne peut être conduite dans l'ignorance des différences.

« L'ensemble des groupes d'activités devra être abordé au cours de la scolarité en collège. La détermination des contenus d'enseignement conduit à l'élaboration du projet pédagogique d'éducation physique et sportive ».

⇒ Le programme incite à diversifier les pratiques support aux leçons d'EPS.

Programmes lycée 2000

« L'EPS favorise l'accès au patrimoine culturel et le développement de capacités de jugement, viser l'acquisition de savoirs fondamentaux sans lesquels les lycéens ne pourraient devenir des citoyens responsables et ouverts, susceptibles de s'intégrer dans une société démocratique.

Dans le cadre de ces missions, la finalité de l'éducation physique et sportive est de former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome. »

4 compétences culturelles et 4 compétences méthodologiques.

Deux ensembles d'APSA : commun et complémentaire (pour des innovations locales : BF, GRS, judo, musculation, tir à l'arc, cirque ...)

3 APSA pour chaque niveau du cursus, chacune finalisée par les compétences de la composante culturelle. Chaque APSA permet de solliciter les compétences de la composante méthodologique. Au moins une APSA collective.

2 niveaux d'acquisition proposés (N1 = minimum exigible, doit être atteint à l'issue des 2 années du cycle terminal).

⇒ C'est l'apparition de la CC N°5, dont l'enjeu va conférer un rôle encore plus actif aux élèves en termes de conception de son entraînement, et dans son rôle d'acteur des apprentissages (G Klein, *L'éducation physique française des années 2000 : savoir s'entraîner et s'entretenir*, *Revue STAPS n°109*, 2015)

La formation des enseignants

Le décret du 11 juin 1979, organise le nouveau CAPEPS en 2 parties, avec des épreuves d'admissibilité suivies d'épreuves d'admission : recherche d'alignement sur les autres disciplines. La part des épreuves écrites et orales est plus importante que celle accordée aux épreuves pratiques et physiques. Les compétences attendues d'un futur professeur d'EPS se déplacent vers une culture générale. Le maître de gymnastique, le moniteur militaire et l'entraîneur sportif disparaissent.

Le CAPEPS se prépare en 4 ans à l'université de façon homogène sur le territoire (DEUG STAPS, licence, puis CAPEPS). Les contenus de la formation sont appuyés sur la psychologie de l'enfant, la physiologie, l'anatomie, la pédagogie.

Création du CAPEPS interne en 1989, agrégation externe en 1982, agrégation interne en 1988 → L'EPS rattrape son retard sur les autres disciplines, et le niveau de qualification des enseignants augmente.

11 juin 1982, Alain Savary institutionnalise les missions académiques de formation des personnels de l'Éducation nationale (MAFPEN), gérées par les rectorats. Souples, ces structures, dirigées par un administrateur, créent les conditions d'une autonomie d'organisation au niveau académique. Cette décentralisation a rapidement eu pour effet un accroissement du nombre de stages afin de proposer une large palette thématique (évaluation, pédagogie différenciée, pédagogie du projet, santé, compétences transversales). Déclin progressif ensuite avec la mise en place des IUFM, voués à la formation initiale, la formation continue et la recherche en éducation (suppression en 1998 par C Allègre)

IUFM : création en 1989, jusqu'en 2013. Ils forment les enseignants après l'obtention d'une licence (3 ans + 1 an de préparation + 1 an de stage = 5 ans)

Unification de la formation de tous les enseignants après l'obtention d'une licence, pour le primaire et pour le secondaire (PLC1, année de préparation au concours / PLC2, année de professeur-stagiaire)

Intégration des IUFM aux universités à partir de 2005.

Les pratiques de terrain

Des pratiques apparaissent se détachant des activités fédérales, visant ainsi à former une véritable culture scolaire. Elles permettent de répondre aux objectifs de la discipline ainsi qu'aux motivations des élèves. Ainsi, les épreuves de 3x500 m et de pentabond apparaissent dans les épreuves d'évaluation et sont dans un premier temps largement critiquées quant à leur manque apparent d'ancrage culturel.

Anne Roger, Pierre Bavazzano, *Des activités athlétiques à l'école entre santé et performance*, Revue Staps N°94 (2011) : « Il semble possible d'affirmer que l'on est passé, à l'école, d'exercices athlétiques au service de la santé physique et morale de la nation, à un athlétisme « sport de base » qui participe à la légitimation scolaire et culturelle de l'EPS pour aboutir à des activités athlétiques spécifiquement scolaires visant des apprentissages sur la base de savoirs préalablement identifiés et explicités ».

L'intégration de l'EPS à l'EN (1981) déclenche un regain de l'activité pédagogique et de la recherche. La réforme de l'épreuve d'EPS au baccalauréat va provoquer une remise en cause de la discipline qui touchera progressivement tous les niveaux d'enseignement. D'autres facteurs que la seule performance sont ainsi davantage pris en compte dans l'enseignement : prise en compte de l'engagement de l'élève dans la leçon, activité d'observation, évaluation des connaissances, gestion du matériel... l'activité de l'élève se diversifie. Les APSA proposées dans le cadre de l'enseignement se diversifient : hockey, danse, acrosport, kayak, VTT, escalade, TT, sports de combat...

Evolution du métier :

- L'enseignant des APS

Il conçoit des cycles d'APS, souhaite développer les ressources des élèves, mais fait souvent pratiquer des situations de référence. Il dit ne pas enseigner des techniques, mais dans les pratiques, elles ont pourtant une place prépondérante (savoirs technico tactiques), avec quelques savoirs être.

Les grilles d'évaluation et de niveaux sont de plus en plus précises. Il programme des QCM, souhaite faire tenir des cahiers d'EPS par les élèves. La démarche repose sur les SP puis retour dans la situation de référence.

- Le didacticien des APS : Dans les pratiques, il est similaire à l'enseignant d'APS, mais il adopte des conceptions plus abouties (*règles d'action et principes d'action de l'académie de Lyon, principes opérationnels ou de méthode ou de gestion de l'académie de Nantes*)

Ex : F Joz, *Le démarquage, contenu d'enseignement ?*, *Revue EPS N°215*, 1989
S Collinet, *Démarche unitaire et transversale*, *Revue EPS N°232*, 1991

Le texte sur l'évaluation au baccalauréat en 1983 exige de noter les élèves sur 4 critères différents (*performance, évaluation motrice complémentaire, connaissances, investissement et participation*). Cela va nécessiter de créer des grilles plus complètes que les barèmes Letessier utilisés depuis 1959. Ce texte sur le baccalauréat fait donc émerger des grilles d'observation à 5 niveaux de jeu, afin d'évaluer « *l'évaluation motrice complémentaire* ».

Cette construction de référentiels d'évaluations formalisées (grilles de niveaux d'habiletés) constitue des jalons pour les apprentissages visés au sein des leçons, mais qui finalement découpent les actions en éléments (course d'élan, impulsion...).

Nous assistons à une limitation de la prise en compte de la performance par une centration sur les apprentissages des facteurs d'exécution rendant possible cette performance.

L'évaluation formative se développe et vise à fournir à l'élève des outils pour situer ses progrès et ainsi fixer des niveaux qu'il peut raisonnablement viser : elle fait entrer élèves et enseignants dans une pédagogie du projet.

Le statut de l'enfant change dans cette période : **A Prost** parle du passage de l'enfant « *quantité négligeable* » à un « *enfant roi* », de l'enfant réceptacle à l'enfant acteur (*Education, société et politiques*, 1992).

Cette évolution de la vision de l'enfant impacte les pratiques enseignantes avec un passage progressif de modèles pédagogiques transmissifs à incitatifs voire appropriatifs (**J Marsenach**, *Tradition ou innovation en EP ? (1956-1980)*, *Revue EPS n°176*, 1982) accompagné de l'apparition de « *pédagogie du contrat et de la réussite* » (**T Froissart**, *La relation enseignant/élèves en EPS : processus éducatif subi ou agi ?*, in **Ottogalli-Mazzacavallo et Liotard**, *L'éducation du corps à l'école. Mouvement, normes et pédagogies (1881-2011)*, AFRAPS, 2012).

Les IO de 1985/1986 marquent une évolution sur la prise en compte des filles et des garçons. Pour la première fois, les textes mentionnent le mot « *élève* » et les activités sont proposées de la même façon aux deux sexes sans différence de traitement, ce qui oriente vers une prise en compte officiellement identique entre les filles et les garçons.

- ⇒ Limite : Officieusement, les différences de traitement restent très présentes puisqu'en 1984, une enquête du ministère de l'Éducation Nationale montre que seuls 21% des enseignants d'EPS n'ont uniquement que des classes mixtes et 42% ne travaillent jamais en mixité. Les enseignants s'engouffrent dans l'injonction à différencier et à faire des groupes de niveaux pour séparer filles et garçons (Ottogalli-Mazzacavallo et Liotard, *L'éducation du corps à l'école. Mouvement, normes et pédagogies (1881-2011)*, AFRAPS, 2012).

SYNTHESE DE LA PARTIE 2 :

Alors que les enseignants sont nouvellement confrontés à l'hétérogénéité des publics et à l'augmentation grandissante de l'échec scolaire, la leçon d'EPS évolue avec les apports de la didactique des disciplines.

L'enseignant la conçoit à partir du niveau d'habileté de ses élèves : il prépare des situations de référence, puis des situations d'apprentissage adaptées aux caractéristiques des élèves, le tout organisé dans des cycles de 8 à 10 leçons. D'autres démarches voient le jour et perdureront sur la période suivante notamment la démarche par SRP.

M.Delaunay et C.Pineau, *Un programme, la leçon, le cycle en EPS*, *Revue EPS N° 217*, 1989 : « Plus fortement que celui de séance, le terme de leçon est porteur de l'idée d'enseignement ... la leçon offre une unité de lieu, de temps et d'action dont il convient de réaffirmer l'importance ».

Le contenu de la leçon évolue justement avec la notion de compétence, aidé en cela par une formation initiale uniformisée.

Toutefois, la place de l'APSA reste prépondérante. L'élève doit être performant, même si son activité est plus réfléchie, plus centrale : nous sommes passés d'enseignants qui sifflent et chronomètrent, à des enseignants qui font siffler et chronométrer. L'élève expérimente, découvre, recherche, accompagné d'un enseignant qui cherche à le motiver.

Enfin, différentes problématiques émergent :

- Faut-il allonger la durée des cycles d'APSA et réduire considérablement le nombre d'APSA programmées pour permettre aux élèves d'atteindre un niveau significatif de compétences ?
- Faut-il décider qu'un certain nombre d'apprentissages fondamentaux sont prioritaires (comme le savoir-nager), et ainsi leur consacrer une plus grande part dans les horaires d'EPS ?
- Faut-il au contraire maintenir le principe d'une EPS multi-activités permettant de confronter les élèves à la diversité du patrimoine culturel sportif ?

PARTIE 3 : 2005 – 2024 : DES LEÇONS D'EPS QUI MAXIMALISENT L'ACTIVITE DES ELEVES DANS TOUS LES PLANS, OU COMMENT DEVELOPPER L'ENSEMBLE DES RESSOURCES

Contextualisation

Le début de cette période voit la **Loi d'orientation et de programmes pour l'avenir de l'école du 23/04/2005** (Loi Fillon). Deux priorités en ressortent : égalité des chances et laïcité. Apparaît également dans cette loi le socle commun de connaissances et de compétences : « *ce que nul n'est censé ignorer à l'issue de la scolarité obligatoire* ».

Le système scolaire tente tant bien que mal de faire réussir tous ses élèves en intégrant de nouvelles pratiques qui ont du sens puisque l'élève les retrouvera plus tard à l'âge adulte. C'est l'exemple de la CP5 qui permet à chaque élève d'avoir son projet personnel, son propre objectif et d'évoluer à son rythme. Ces pratiques reflètent l'évolution de la société marquée par un « **individualisme grandissant** » (Lipovetsky, *L'ère du vide*, 1983) et une crise du lien social (De Singly, *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, 2003) comme le montre l'émergence des salles de sport et des coachs sportifs individuels où chaque adulte pratique sur sa machine personnelle.

La loi de refondation de l'école de la République 2013 (Loi Peillon) énonce quatre priorités : la lutte contre le décrochage scolaire, l'école « inclusive », l'école du numérique, l'égalité entre les filles et les garçons. Le décret du 31/03/2015 fait apparaître le nouveau Socle Commun de Connaissances, Compétences et de Culture composé de 5 domaines.

Le numérique devient un outil au service des apprentissages en EPS (*Programmes 2019* : « *Les outils numériques permettent le recueil d'indices et d'informations dont l'analyse et l'exploitation favorisent les apprentissages* », « *les appareils connectés (cardio-fréquence-mètre, montres connectées, GPS...) peuvent être des instruments au service des apprentissages* »)

Les pédagogies qui se développent révèlent une place croissante à la réflexion des élèves, à leur coopération, à la bonne mobilisation de leurs ressources.

La pédagogie du projet, comme les autres méthodes dites actives, prend sa source au début du 20^{ème} siècle aux États-Unis où Dewey lance la méthode learning by doing. Elle revient à l'école dans les années 1960/1970, puis s'impose discrètement sur le terrain scolaire ces 30 dernières années (IDD, TPE, EPI...). Elle cherche à familiariser les élèves à la complexité du monde professionnel actuel, tout en les aidant à construire au fur et à mesure de leur scolarité un projet personnel et professionnel.

Les définitions que l'on trouve du terme projet font presque toujours apparaître un certain engagement du sujet vis-à-vis d'un objectif, la planification nécessaire des actions pour arriver à cet objectif, et l'aspect matériel de la réalisation du projet.

P Perrenoud précise, en s'appuyant sur les travaux de Vygotsky, que « **le projet n'est pas une fin en soi, c'est un détour pour confronter les élèves à des obstacles et provoquer des situations d'apprentissage** », que « **pour apprendre, il faut que chacun soit mobilisé dans sa zone de proche développement, zone où, par définition, il peut apprendre, mais n'a pas déjà appris, zone où il hésite, va lentement, revient sur ses pas, commet des erreurs, demande de l'aide** » (*« Apprendre à l'école à travers des projets : pourquoi ? comment ? »*, université de Genève, 2002).

Par la confrontation à des situations inédites et complexes, les projets peuvent développer des compétences, et notamment des compétences clés, non strictement disciplinaires. Encore faut-il pour cela que les élèves puissent choisir et transférer les procédures déjà utilisées dans un projet antérieur et apprendre ainsi à les mobiliser à bon escient, en tenant compte du contexte particulier de chaque projet (**C Reverdy**, « *Des projets pour mieux apprendre ?* », *Veille et Analyses N°82*, février 2013).

⇒ Le rôle de l'enseignant au sein de la leçon évolue : il conçoit des leçons dans lesquelles il révèle les connaissances et compétences qui peuvent être réinvesties dans d'autres disciplines, d'autres contextes. L'élève devient responsable de son projet puisque c'est lui qui construit son savoir. L'enseignant est donc censé le laisser agir seul, en le soutenant, en le motivant, en l'évaluant.

Le travail par équipe se renforce au sein des établissements, ce qui amène à une plus grande transparence sur les modalités d'évaluation et les compétences attendues visées au cours d'une séquence.

Cette organisation trouve son point d'application dans la diversification des démarches et des supports pédagogiques (EPI...), leur unicité contribuant à l'échec scolaire (**A Prost**, *Eloge des pédagogues*, 1985).

Lipovetsky montre en 1992 que contrairement au système scolaire, la société valorise de plus en plus l'hédonisme et le plaisir immédiat par la consommation, à l'opposé de toute idée de contrainte et d'effort (*Le crépuscule du devoir*, 1992).

En effet, actuellement la multiplication des applications comme Uber eat, Netflix etc. amène la population et les élèves à tout avoir très rapidement sans attendre.

Nous observons un déclin de la santé des élèves et plus largement de la société. C'est ce que montre le magazine de prévention santé en 2016 avec un excès de poids qui se généralise. De plus en plus les enfants et adolescents sont en surpoids et sont obèses, ils étaient 5% en 1980 et sont 18% en 2011. Ce magazine montre également que cela interfère sur la santé des jeunes ainsi que leur psychisme et sur sa scolarité menant à l'isolement ou au décrochage scolaire. Parallèlement, la Fédération Française de cardiologie remarque qu'un collégien met aujourd'hui une minute de plus pour courir 600m qu'en 1970. En 40 ans nos enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardio-vasculaires.

Enfin, tous les ans, les chiffres liés au nombre de noyades ne cessent d'augmenter (1480 noyades en 2021).

Ecole de la confiance du 26/07/2019 (JM Blanquer) : elle présente une multitude d'objectifs (devoirs faits, laïcité, numérique...)

La formation initiale est réformée, avec la suppression des ESPE remplacées par des INSPE. À partir de 2022, les épreuves du concours ont lieu, non plus à la fin du Master 1, mais à la fin du Master 2.

Cette nouvelle organisation, comparable à celle mise en place par Xavier Darcos en 2008 : en Master 2, les étudiants ne sont plus des professeurs stagiaires, percevant le salaire d'un professeur débutant, mais des étudiants en stage. La professionnalisation se veut donc intégrée au dispositif de formation.

La période du COVID a impacté la leçon d'EPS, avec les nombreux protocoles sanitaires (distanciation sociale...) à mettre en place. Néanmoins, l'EPS a été le seul moyen pour les élèves de retrouver la pratique physique. L'EPS est fragilisée mais également renforcée : difficultés à organiser les pratiques, mais seule à organiser les pratiques car les associations sportives fédérales n'en ont pas le droit.

La période COVID a enfin permis à certaines APSA de pénétrer les programmations des équipes (biathlon sous différentes formes notamment).

Les dernières réformes sur les programmes (2016/2019) renvoient la responsabilité des contenus et des évaluations aux équipes EPS : les AFL proposés sont génériques, et les APSA ne sont plus « chaînées » aux compétences attendues, ce qui permet des modalités de pratiques plus diversifiées (*cf groupes ressources AEEPS*)

Enfin, l'introduction de l'enseignement de spécialité confirme une inclusion dans le SE par homomorphisme.

Les textes officiels

Programmes 2008

« L'EPS participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun et permet de faire partager aux élèves les valeurs de la République »

« L'EPS a pour finalité de former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué »

« Conformément aux obligations fixées par la loi d'orientation et la loi sur le handicap de 2005, le collège se doit d'accueillir tous les élèves, quelques soient leurs besoins éducatifs particuliers ou leur situation de handicap »

« L'enseignant à toute latitude pour adapter son cours aux possibilités et aux ressources réelles des élèves »

4 CP et 4 CMS, et pour chaque APSA, 2 niveaux de compétences attendues sont définis.

La citoyenneté occupe une place également importante (*prises d'initiatives, responsabilités, apprentissage de la vie associative, approche humaniste du sport*), et en fait même sa finalité.

Enfin, le texte cite de nombreuses fois le lien à créer avec le socle commun, et l'objectif de « *viser la réussite de tous les élèves* ». Toutefois, les liens restent assez superficiels, et à la charge de l'enseignant.

Programmes LP 2009

« *L'organisation pédagogique doit permettre à l'élève de concevoir des projets personnels à partir de choix éclairés* »

Programmes LGT 2010

« *L'EPS a pour finalité de former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué* »

« *L'EPS conduit chaque élève à s'engager pleinement dans les apprentissages quel que soit son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap* »

« *Il revient aux équipes de construire des outils communs permettant d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences attendues et de proposer un suivi des acquis* »

Pour chaque APSA, 2 niveaux de compétences attendues sont définis (N4 et N5 : le 4 est attendu).

Ces programmes sont orientés vers la recherche d'autonomie pour entrer dans la société comme des citoyens éclairés. La formation du lycéen est portée vers une pratique responsable pour qu'il puisse poursuivre son activité physique après sa scolarité.

La réussite passe également par un bien-être physique et mental de chaque élève afin qu'il puisse être un individu épanoui (« *développer l'image et l'estime de soi pour construire sa relation aux autres* », « *la recherche du bien-être, de la santé et de la forme physique* »)

Programmes 26/11/2015

« *Les élèves acquièrent une autonomie qui leur permet de devenir acteurs de leurs apprentissages et de mieux organiser leur travail personnel* »

« *Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap* »

Des croisements entre enseignements sont proposés (langage oral, notions mathématiques, repérage sur un plan ou une carte, éducation à la santé et à la sécurité, EMC...)

L'écriture du programme s'inscrit en continuité avec l'écriture du nouveau S4C, rendant plus explicites les liens à concevoir par l'enseignant entre les acquisitions à viser chez les élèves.

Programmes lycée 2019

L'EPS est une « *véritable éducation à faire des choix. Elle aide ainsi le lycéen à construire son parcours d'orientation et être acteur de son projet personnel* ».

« *Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ». Il apprend à se connaître, à faire des choix, à se préparer, à conduire et réguler ses efforts* ».

« *Partager un projet qui propose des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptés partiels ou en situation de handicap* »

Encore une fois, le texte amène à aider les élèves à prendre en charge leur santé (« *l'élève apprend à développer durablement sa santé (...) il améliore son bien-être, pour lui et pour les autres* »).

Le bien-être devient une thématique de plus en plus présente dans le système scolaire.

Néanmoins, cette image plébiscitée du bien-être est à mettre en relation avec une réforme du baccalauréat qui pousse l'élève à faire des choix d'orientation plus tôt (dès la fin de la seconde), qui responsabilise encore plus les élèves (Parcoursup et les modalités d'attribution des points) et favorise un climat d'évaluation (contrôle continu) et donc de stress.

La formation des enseignants

La transformation de la formation des enseignants met un terme aux IUFM et instaure la maîtrise (ESPE en 2013, INSPE en 2019). Ceci renforce une formation basée essentiellement sur une bonne connaissance disciplinaire, suivie d'un accompagnement intensif sur le terrain. Aux rentrées 2010 et 2011, les stagiaires sont affectés à 100% sur le terrain.

La formation universitaire tend à se rallonger : le concours bascule sur la 2^{ème} année de master en 2022.

Les futurs professeurs d'EPS sont les seuls à réaliser des stages en établissement avant l'INSPE, donc un tuilage efficace de ce que représente la leçon d'EPS.

Les pratiques de terrain

Pratiques régressives : L'enseignant des APS, qui utilise principalement les supports traditionnels (CA1 et CA4 = activités de compétition). Le sport est motivant en soi. Ils transmettent des techniques et des tactiques. Ils sont hostiles aux nouvelles APSA (step, ADC...)

Pratiques dominantes : L'enseignant d'EPS, impliqué, qui intègre les innovations des textes (pentabond, step, musculation, ADC...). Il est à l'aise avec la notion de compétences. Les préparations sont bien prévues, tout est anticipé. La mise en activité de l'élève n'en demeure pas moins complexe, avec des problèmes de sens et d'implication de plus en plus fréquents.

Les enseignants experts face aux difficultés du métier : exercent dans des zones difficiles, avec un public fragile. Ils sont confrontés au décrochage des élèves, et acceptent les compromis. Ils acceptent certaines déviances (ne pas travailler, ne pas s'investir...) à partir du moment où l'activité est sécurisée.

O Vors, N Gal-Petitfaux, *Enseigner les techniques sportives dans une classe d'EP en Réseau ambition réussite : une activité située émergente et socialement construite*, 2007

Pratiques innovantes :

Ce sont des enseignants qui s'appuient sur les publications contemporaines (groupes ressources de l'AEEPS, Revue Contrepieds), avec des outils innovants

SYNTHESE DE LA PARTIE 3 :

Dans une société tournée vers l'individualisme et malgré les dérives des réseaux sociaux, l'école tente malgré tout de favoriser l'inclusion de toutes et tous.

La leçon d'EPS s'inscrit dans le « temps long » de la séquence. L'enseignant est concepteur d'une démarche d'enseignement, d'une progression pédagogique au sein de laquelle l'élève développe une compétence attendue locale (depuis 2016). Il propose tantôt des phases d'auto-évaluation, des situations décontextualisées, des situations de référence, des FPS, il organise des tâches complexes... la leçon est donc devenue le maillon d'une démarche plus aboutie, au cours de laquelle l'enseignant évalue « au fil de l'eau ».

La leçon peut se structurer avec la mise en place d'ateliers dans lesquels les élèves développent leur autonomie, avec une mise à disposition de fiches de travail et une alternance entre observation et réalisation.

Nous observons un renforcement des pédagogies actives (pédagogie du projet notamment) sollicitant l'autonomie et la responsabilisation des élèves qui deviennent les gestionnaires de leurs apprentissages.

Les sciences d'appui se diversifient (la théorie écologique de l'apprentissage complète les théories cognitivistes) et orientent vers un aménagement du milieu.